



Ne restez pas seuls !

Grâce à un espace adhérent remanié, vous pourrez simuler votre barème, vérifier en ligne votre fiche syndicale préremplie et nous communiquer vos vœux. Rendez-vous sur notre site : <https://toulouse.snes.edu/>

Pour les non-adhérents, il sera possible aussi de remplir en ligne une fiche de suivi et de nous communiquer vos vœux. Nous pourrions ainsi les vérifier et vous accompagner dans votre demande de mutation, tout en comptant vous compter bientôt parmi nous, car seules les cotisations des syndiqués permettent au SNES-FSU de fonctionner.

Si vous avez besoin de conseils, n'hésitez pas à nous contacter via les adresses mails suivantes :

- pour les stagiaires : stagiaires@toulouse.snes.edu
- pour les CPE : cpe@toulouse.snes.edu
- pour les PsyEN 2d degré : bennassar.garnier@wanadoo.fr
- pour les PsyEN 1er degré : contacter le SNUipp de votre département
- pour tous les autres : mutations@toulouse.snes.edu

Nous ne savons pas à l'heure où nous écrivons si le rectorat de Toulouse procèdera à des affectations de TZR en Juillet comme les années précédentes. Les élus-es du personnel n'étant plus associé-es à cette phase, nous ne serons plus en mesure lors d'un groupe de travail de porter vos revendications en amont des affectations. Par contre si une affectation ne répondait pas à la règle, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous accompagnerons dans votre démarche de contestation et interviendrons nous aussi de notre côté !

Quelques petits rappels :

Les collègues TZR n'ont pas à redemander la ZR dont ils sont titulaires.

Leur établissement de rattachement est pérenne. Les préférences sur le serveur lprof ne sont pas des vœux de remplacement, elles servent exclusivement au rattachement administratif des nouveaux TZR.

Cependant, si vous souhaitez changer de rattachement administratif (RAD) dans votre ZR, il faut utiliser l'annexe de la circulaire académique prévue à cet effet et envoyer la demande selon le calendrier à la dpe qui gère votre discipline. Cette demande peut être simultanée à une demande de mutation sur une autre ZR ou sur un département en poste fixe (saisie SIAM).

Ces différentes demandes sont toutes traitées au même moment que les affectations sur postes fixes ou sur ZR. Aussi tous les TZR de l'Académie connaîtront leur établissement de rattachement, où ils sont prioritaires sur les Blocs de Moyens Provisoires (BMP), en juin.

Le SNES-FSU vous conseille donc de prendre attache auprès de votre établissement de rattachement dès votre résultat connu afin de participer aux conseils d'enseignement de fin d'année.



SNES-FSU Toulouse
31500 Toulouse
Tél. : 05.61.34.38.51
Mél. : s3tou@toulouse.snes.edu
Métro François Verdier
Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures
Site académique : <https://toulouse.snes.edu>
f <https://www.facebook.com/snestoulouse/>
t https://twitter.com/SNES_Toulouse

